

Communiqué de presse

Le 17 novembre 2020

- Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées -

Le FIPHFP et l'ANFH déploient un livret et 4 films d'animations pour contrer les stéréotypes

Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées qui se tient du 16 au 20 novembre 2020 et à l'occasion de l'Année nationale de la bande dessinée, 11 établissements charentais de la Fonction Publique Hospitalière, soutenus par l'ANFH et le FIPHFP, ont décidé de rééditer un livret et des affiches de bandes dessinées en films d'animation pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique Hospitalière et lutter contre les stéréotypes dont ils font l'objet.

Des supports pour contrer les appréhensions liées aux personnes en situation de handicap

Dans le cadre d'une convention commune avec le FIPHFP, 11 établissements de la Fonction Publique Hospitalière de Charente se sont engagés pour la période 2020-2022 à réaliser **une importante action de communication par un afin de lutter contre les stéréotypes autour des personnes en situation de handicap.**

Pour y parvenir, ces établissements se sont dotés de supports de communication permettant d'aborder la question du handicap au travail de manière ludique et originale. Les planches de bande dessinée portant sur le thème du handicap au travail dans la FPH ont été déclinées dans **le livret « Handicap au travail : valorisons les compétences au-delà des apparences »**, ce qui permet d'ajouter des informations pédagogiques et ludiques sur les thèmes traités. En parallèle, **4 films d'animations** ont été réalisés à partir des bandes dessinées originelles.

Découvrez les 4 films d'animations réalisés par la Fonction Publique Hospitalière de Charente avec le soutien de l'ANFH et du FIPHFP :

- Cliché n°1 : [Gare aux clichés... Les stéréotypes sur les personnes handicapées...](#)
- Cliché n°2 : [Un travailleur handicapé ? L'aménagement de son poste va nous coûter cher...](#)
- Cliché n°3 : [La reconnaissance d'un travailleur handicapé ? C'est juste pour les infirmes ça, non ?](#)
- Cliché n°4 : [Il ne va pas y arriver... Un agent handicapé ne peut pas être aussi compétent que nous !](#)

Ces 4 films d'animations et la participation de l'ANFH dans ce projet s'inscrivent dans le cadre du partenariat entre le FIPHFP et l'ANFH.

Téléchargez le livret

« [Handicap au travail : valorisons les compétences au-delà des apparences](#) »

Le FIPH-FP et l'ANFH ont conclu depuis 2010 une convention de partenariat visant à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents de la fonction publique hospitalière en situation de handicap par la formation et l'information ainsi que des personnes « ressources », à travers la mobilisation et la coordination de leurs moyens respectifs.

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 846,8 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.